

12/5 après midi

Alan BEESLEY (Canada) original en anglais

La première chose que je veux vous dire est que je suis le premier à parler après que le président de la séance nous ait demandé d'être brefs, vu le nombre des orateurs. Je ne vais donc pas vous parler du sujet que j'avais prévu à l'origine, qui était celui des quelques 3.000 projets différents préparés par le comité de préparation et vous expliquer chacun des changements en détail.

Ce dont je vais vous parler pourra causer des controverses peut-être, ce seront quelques mots du passé, quelques mots du présent et mes commentaires sur le futur de la Convention.

Avant tout, je voudrais ~~vous~~ indiquer clairement, qu'à l'heure actuelle, ^{parler} nous ne savons pas encore où le comité de rédaction va se réunir; nous savons la date (Juillet à août 1982). Il a déjà été suggéré que ce comité de rédaction altère de manière significative le texte de la Convention. Vous pouvez trouver cette idée choquante: cela ne ^{se fera} sera pas; le texte de la Convention l'interdit.

Je parlerai très peu du passé. Je voudrais seulement vous rappeler deux faits qui se sont produits en 1967:

L'un a été la déclaration bien connue faite par l'Ambassadeur Pardo demandant que la mer soit considérée comme "Héritage Commun de l'Humanité" et demandant l'établissement de lois ^{internationales} régissant le fond des mers au delà des frontières maritimes nationales.

Le second fait a été ^{les démarches effectuées} le ~~recours~~ par l'URSS auprès des représentations diplomatiques pour voir s'il y aurait un accord à l'élargissement de la ^{mer} territoriale à 12 milles, et ce qui adviendrait des corridors internationaux de la haute mer. Dans un délai très court, à la suite de cela, ^{a fait l'initiative} un accord a ~~eu lieu~~ ^{entre} des Etats Unis et l'U.R.S.S. ^{concernant cette question et aussi celle} ~~sur~~ des pêcheries, ^{et} du règlement des différends maritimes et des questions annexes.

Je n'ai pas à vous retracer ce qui s'est passé entre 1967 et 1970 ^{quant} et a été établi le comité sur le Fond des Mers, ^{et 1970, quand le comité a été transmis pour préparer} pour la Conférence sur le Droit de la Mer. Ceci comprenait un très vaste programme et a été réalisé après de nombreux débats, J'ai eu l'honneur d'introduire cette résolution et je peux vous assurer que l'unanimité ne régnait pas à ce moment-là. La résolution fut finalement acceptée par consensus et nous avons pu ^{commencer} ~~(continuer)~~ dans la tâche qui nous était dévolue.

Il faut se rappeler que lorsque la Conférence a débuté, le Droit de la Mer était dans un état ^{chaotique} de chaos: délimitation des fonds des mers, des ^{mer} territoires ^{nationaux}, nature et étendue des juridictions nationales, des droits de pêche, de recherche scientifique et de préservation de l'environnement, des conflits existaient également au sujet des frontières des plateaux continentaux, etc.

Il n'y a pas si longtemps, pour vous citer un exemple, qu'un conflit s'est élevé entre deux pays alliés, tous deux membres de l'OTAN, la Grande-Bretagne et l'Irlande au sujet des droits et limites des pêches. Il y a juste dix ans, les Etats-Unis et le Canada n'étaient pas d'accord au sujet des droits & ~~de~~ l'environnement dans les régions arctiques.

74

Tous ces problèmes pourront être maintenant réglés dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer qui a ^{instauré} ~~produit~~ l'ordre, à partir du désordre, et les règlements pacifiques, au lieu des ~~désordres~~ ~~disputes~~.

Je parle à titre personnel, mais je suis convaincu que rejeter ce traité c'est rejeter en même temps la légalité.

Nous avons déjà entendu de nombreux orateurs, représentant différentes disciplines. C'est bien, car il est essentiel de comprendre la nouvelle Convention sur le droit de la mer d'une façon multidisciplinaire; c'est aussi le meilleur moyen d'en tirer tous les fruits.

Je crains que le vaste champ de mesures de la Conférence n'ait été obscurci récemment par l'importance donnée par certains sur quelques aspects seulement de celle-ci. Je voudrais citer officiellement le Ministre Canadien des Affaires Extérieures qui a dit: "Je voudrais souligner que la Conférence n'est pas simplement un effort pour codifier des règles juridiques techniques. C'est une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur les ressources, une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur l'alimentation, une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur l'environnement, une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur l'énergie, une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur l'écologie, une ~~réunion~~ ^{Conférence} économique, c'est une ~~réunion~~ ^{Conférence} juridique sur les limites territoriales, c'est une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur les transferts de technologie, c'est une ~~réunion~~ ^{Conférence} sur les ~~institutions~~ ^{institutions} ^{internationales}, une conférence sur les transports, une conférence sur la liberté de navigation, une conférence qui va réglementer tous les aspects de l'océan face à l'humanité. Plus important encore, c'est la conférence qui donnera des moyens pacifiques pour régler les problèmes des océans, c'est en un mot une conférence qui a établi des lois entre les pays".

Ce dernier point a été souligné l'an dernier par le Dr. ^{Mark MacGuigan} ~~MacGuigan~~, ^{MacGuigan} ~~MacGuigan~~, Ministre canadien des Affaires Extérieures: "La troisième conférence sur le droit de la mer est aussi importante que la Conférence de San Francisco qui a fondé les Nations Unies. Elle représente un élément extrêmement important dans les dialogues Nord-Sud. Elle a un rôle significatif dans les relations pacifiques entre l'Est et l'Ouest. Elle touche tous les états, grands et petits, riches ou pauvres, ouverts sur la mer ou sans côtes. ~~Elle est~~ ~~importante~~ La conclusion d'un agrément universel sur le droit de la mer est fondamental pour la Justice, la Paix et la Sécurité." Ceci était sa position avant le 30 avril 1982 et elle est encore la position officielle du gouvernement canadien. Vous savez tous que le Canada a voté en faveur de la Convention.

Je n'ai plus que quelques mots à ajouter: Vous vous souvenez que la conférence a adopté un texte qui a nécessité ^{de négocier pendant} 14 ans ~~pour~~ être adopté. Ces négociations ont donné au monde une "constitution" globale. Il a été très important que le traité soit adopté par consensus, jour après jour.

BESSLEY

727

Malheureusement, il n'a pas été possible d'accepter toute la Convention par consensus. Un orateur précédent a précisé ~~ce~~^{ainsi} fait et le dommage ~~causé~~ causé au procédé de consensus lui-même pour adapter des traités. J'espère que je pourrai être plus optimiste.

Les Etats-Unis, Israël, la Turquie et le Vénézuéla ont voté contre la Convention; les pays de ^{l'Europe de} l'Est ~~euro-péens~~ et certains pays de la CEE se sont abstenus, mais il est intéressant de noter que la France, le Japon, le Canada, l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège la Suède et la Suisse ont voté en faveur de la Convention. On voit donc que, dans ce cas, on n'a pas assisté à un vote Nord-Sud seulement. Plus de 350 articles et de longues annexes ont été négociés par consensus.

Le gouvernement des Etats-Unis a hésité à cause de certains articles relatifs aux ^{forages} forages miniers du fond de la mer, mais la convention reconnaît les droits de forage, reflète et protège les intérêts des Etats-Unis comme des autres pays par les traités de navigation, droits de pêche, frontières de plateaux continentaux, préservation de l'environnement et règlement pacifique des différends, toutes questions de prime importance.

Maintenant, en mon nom propre, j'ai plusieurs questions qui peuvent engendrer la controverse. Je considère qu'il est de l'intérêt des Grandes Puissances de signer et ratifier la Convention. Celle-ci a été remaniée de façon à protéger les droits miniers du fond de la mer des Etats-Unis et des pays industrialisés. C'est le Groupe des 77 qui a introduit les concessions au sujet des droit miniers en cours de travaux "pionner".

Une question que je me pose très sérieusement: Est-ce qu'un pays non signataire peut dans un cas précis protester au sujet de la Convention? Peut-il parler de ses droits? assumer ses obligations? Peut-il accepter les parties sur son droit de passage en refusant "l'héritage commun de l'humanité"? Peut-il refuser d'accepter le fait établi des 12 milles? qu'en est-il du droit de transit ou de passage international? Quel sera le droit d'un état non-signataire de forer dans le sol marin au delà des frontières nationales? Faudra-t-il faire trancher ^{par} la Cour Internationale de Justice? D'un point de vue plus pratique, qui subira les frais de tels forages et leur sécurité? Et comment s'assurer que les conflits qui en résulteraient seraient réglés pacifiquement?. On voit donc que pour les grandes puissances, qu'il soit question de navigation, ou de forage, la signature et la ratification de la Convention ^{offrent} sont les meilleurs ^{garanties} garantis.

Je voudrais maintenant citer une ^{autre} autorité ~~plus haute~~ ^{favorable}: le 9 novembre 1981, le Premier Ministre Canadien, P. Elliott Trudeau, à New York, disait ceci:

"La contrepartie essentielle du bien-être des nations individuelles est leur volonté d'accepter une nouvelle manière de partager : partager le pouvoir, partager les ressources. partager les responsabilités. Nous devons développer

nous devons reconnaître qu'un petit nombre de pays du Tiers Monde ont les ressources, la stabilité ou même l'espace physique que nous avons dans les premiers temps en Amérique du Nord. Il faut nous attaquer avec une vigueur nouvelle aux questions fondamentales de l'environnement. La biosphère qui nous enveloppe et nous nourrit est un héritage trop précieux pour qu'on la gâche. Les travaux de la Conférence sur le Droit de la Mer ne doivent pas être perdus. Ceci est vital, non seulement pour notre intérêt national mais pour la justice et la stabilité internationales."

J'ai encore à ajouter qu'à la Conférence du Commonwealth, l'an dernier, à Melbourne, le Premier Ministre Trudeau, parlant des activités qui seraient utiles aux pays en développement autant qu'aux pays développés, a annoncé que le Canada avait décidé la formation d'un Centre pour le Développement des recherches sur les Océans, ouvert à tous les membres internationaux. Les fonds de début ont été votés et nous comptons sur des consultations intéressantes, avec des chercheurs ou des associations comme l'Association des Etudes Internationales de Tunis, intéressés par ces problèmes. C'est à nous tous de voir quels sont les efforts maximums à faire dans ce domaine.

Merci.